

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

8 novembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° II-1655

présenté par  
M. Di Filippo

-----

**ARTICLE 39****ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Sport	0	15 000 000
Jeunesse et vie associative	15 000 000	0
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	0
<b>TOTAUX</b>	15 000 000	15 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à transférer les crédits de l'action n°2 « Développement du sport de haut niveau » du programme 219 « Sport » à l'action n°1 « Développement de la vie associative » du programme 163 « Jeunesse et vie associative » à hauteur de 15 millions d'euros.

Nos bénévoles, nos éducateurs et nos territoires ne doivent plus être les oubliés du budget !

Personne ne peut nier le rôle de nos associations, avec leurs éducateurs et leurs bénévoles dévoués et passionnés, à la fois dans la formation de nos jeunes et dans la construction et le maintien du lien social, notamment dans nos territoires ruraux.

Plus de quatorze millions de citoyens, étudiants, en recherche d'emploi, travailleurs actifs, ou retraités, œuvrent bénévolement dans l'univers associatif français.

Le monde associatif favorise la cohésion sociale dans nos territoires et anime la vie locale par des actions sportives, culturelles, caritatives, sociales ou éducatives.

Il est vital que l'ensemble le monde associatif et amateur puisse bénéficier des moyens nécessaires à son développement, et non uniquement le sport de haut niveau ou les structures professionnelles.